

# ZAMBIE

## Environnement opérationnel

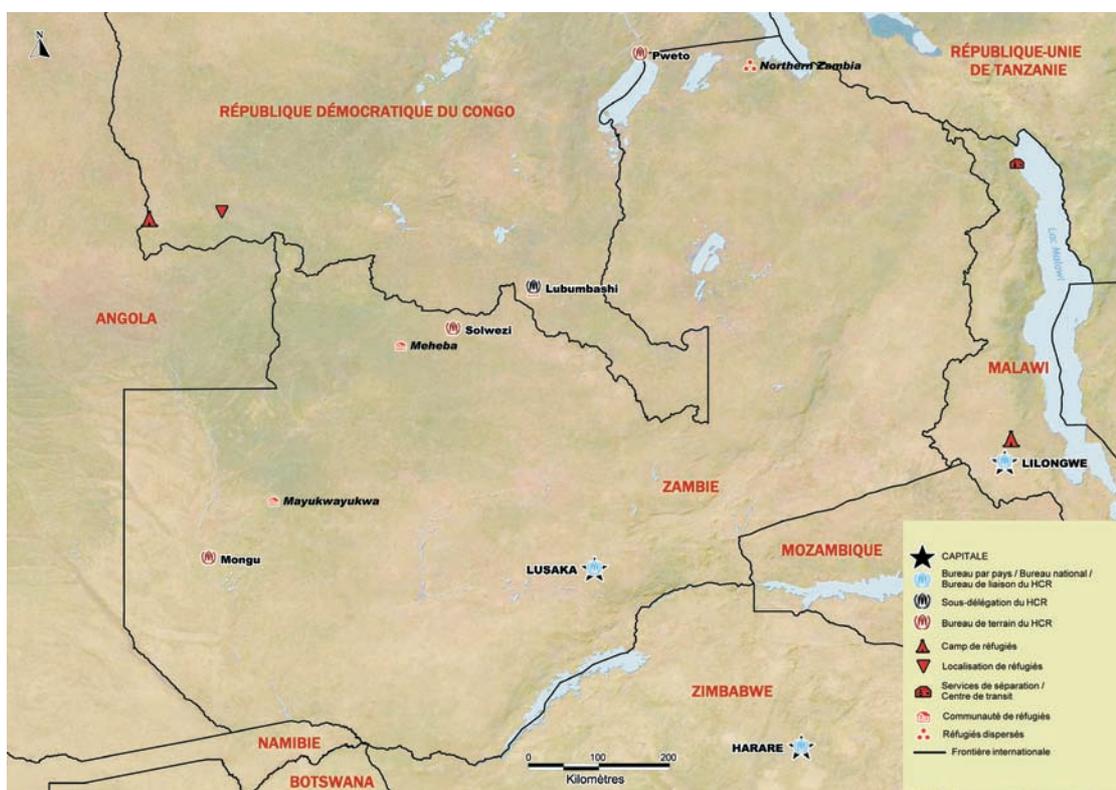
### Contexte

À la fin du mois de juin 2010, la Zambie accueillait quelque 55 800 réfugiés et 115 demandeurs d'asile, pour la plupart originaires d'Angola, de République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda.

La Zambie est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, conclue en 1969. La grande majorité des réfugiés s'est vu accorder son statut de prime abord (*prima facie*), les autres ayant été reconnus comme tels à l'issue d'une procédure de détermination de leur statut assurée par le Comité national d'éligibilité.

La loi sur le contrôle des réfugiés de 1970 restreint leur liberté de mouvement et instaure des règles strictes concernant leur accès à l'emploi, y compris à leur propre compte. Les réfugiés sont contraints de vivre dans des camps ou des zones d'installation désignés et ont besoin d'une autorisation expresse pour résider dans les zones urbaines telles que la capitale, Lusaka.

Le Gouvernement zambien a reconnu la nécessité de moderniser la législation nationale sur les réfugiés. Un projet de loi est actuellement à l'étude, mais n'a pas encore été soumis au Parlement. De nouveaux ajustements seraient nécessaires pour rendre ce projet plus conforme aux normes et aux bonnes pratiques internationales en matière de protection, en prévoyant notamment des dispositions destinées à faciliter l'intégration sur place.



### Besoins

En 2011, l'action du HCR en Zambie mettra principalement l'accent sur les solutions durables, dans le cadre des stratégies et de la feuille de route globales conduisant à la cessation du statut des réfugiés angolais, burundais et rwandais. Dans cette optique, le HCR continuera à promouvoir activement les rapatriements librement consentis vers l'Angola, le Burundi et le Rwanda par le biais de vastes campagnes d'information. Il permettra également aux réfugiés de s'informer de la situation dans leur pays d'origine en recevant la visite d'anciens réfugiés déjà rapatriés ou en se rendant sur place afin de mener des visites de repérage. Les opérations de rapatriement organisé vers la RDC s'étant achevées en 2010, le retour des réfugiés congolais s'effectuera désormais de manière individuelle.

## Chiffres prévisionnels pour la Zambie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Angola	21 300	15 100	250	250
	Rép. dém. du Congo	14 100	8 900	12 100	6 800
	Rwanda	4 500	3 100	500	450
	Pays divers	4 100	1 000	3 600	900
Demandeurs d'asile	Angola	0	0	4 500	4 500
	Rép. dém. du Congo	10	10	0	0
	Rwanda	500	500	3 000	3 000
	Pays divers	10	10	0	0
<b>Total</b>		<b>44 520</b>	<b>28 620</b>	<b>23 950</b>	<b>15 900</b>



Des enfants réfugiés angolais fêtent la journée mondiale du réfugié dans la zone d'installation de Mayukwayukwa.

Le HCR encourage le Gouvernement zambien à offrir des possibilités d'intégration sur place aux réfugiés angolais qui résident en Zambie depuis de nombreuses années. Si cette solution est envisagée en 2011, l'Organisation participera à la

délivrance de documents officiels et au logement de cette population, actuellement confinée dans des sites d'installation. Travaillant en étroite consultation avec les autorités, le HCR plaidera également pour qu'une solution ou au moins un statut

## Objectifs et cibles prioritaires

### Procédures de protection équitables

- L'accès aux procédures d'asile est amélioré.
  - ↳ Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès aux procédures de détermination du statut de réfugié.
- L'accès aux documents d'état civil est renforcé.
  - ↳ Tous les nouveau-nés reçoivent un certificat de naissance.
- La délivrance de documents d'identité est améliorée.
  - ↳ Tous les réfugiés adultes reçoivent des documents de protection individuels.
  - ↳ Protection contre la violence et l'exploitation
- La protection des enfants est renforcée.
  - ↳ Tous les enfants séparés ou non accompagnés relevant de la compétence du HCR bénéficient de procédures de détermination de leur intérêt supérieur.

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité des interventions améliorée.
  - ↳ Environ 60 pour cent des victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un soutien.

### Besoins et services essentiels

- Les risques de contamination du VIH et du sida sont réduits et la qualité des interventions améliorée.
  - ↳ Toutes les personnes séropositives relevant de la compétence du HCR reçoivent un traitement antirétroviral.
- La population relevant de la compétence du HCR est approvisionnée en articles domestiques et en produits d'hygiène de base.
  - ↳ Toutes les adolescentes et les femmes en âge de procréer reçoivent tous les mois des protections périodiques.
- L'approvisionnement en eau potable est accru ou maintenu.
  - ↳ Chaque personne dispose en moyenne de 20 litres d'eau potable par jour.

### Participation et autogestion communautaires

- L'autogestion communautaire et la représentation égalitaire des femmes sont renforcées.
  - ↳ Environ 50 pour cent des membres actifs des structures de direction et de gestion sont des femmes.

### Solutions durables

- Le potentiel en matière de réinstallation est réalisé.
  - ↳ Environ 90 pour cent des individus répondant aux critères sont réinstallés.
- Le potentiel en matière de rapatriement librement consenti est réalisé.
  - ↳ Toutes les personnes qui le souhaitent sont en mesure de regagner leur pays.
- Plaider pour l'intégration sur place.
  - ↳ Environ 50 pour cent des réfugiés angolais sont en mesure de s'intégrer sur place.

## Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	77
Internationaux	12
Nationaux	51
JEA	1
VNU	13

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Agriculture  
Ministère du Développement communautaire  
Ministère de l'Éducation  
Ministère de la Gestion des eaux  
Ministère de l'Intérieur  
Ministère de la Santé

#### ONG :

Action humanitaire africaine  
Grassroots Soccer

#### Autres :

VNU

### Partenaires opérationnels

#### ONG :

FORGE

#### Autres :

FNUAP  
OIM  
ONUSIDA  
PAM

de substitution soient offerts, par le biais de l'intégration sur place, aux quelque 500 réfugiés rwandais qui possèdent un permis de travail et ont atteint un haut niveau d'intégration sociale et économique.

Dans la perspective de la cessation du statut des réfugiés angolais, le HCR prévoit une augmentation du nombre des personnes rapatriées de leur plein gré vers l'Angola, qui n'étaient que 2 170 en 2009 et 141 au premier semestre 2010. Sachant que les réfugiés angolais qui décident spontanément de regagner leur pays reçoivent une indemnité financière et une aide au transport, l'augmentation du nombre des retours nécessitera des ressources accrues.

### | Stratégie et activités en 2011 |

Tout en continuant à promouvoir l'intégration sur place des réfugiés angolais, le HCR poursuivra le rapatriement individuel des ressortissants angolais, burundais, congolais, rwandais et d'autres nationalités. Par ailleurs, il tentera d'obtenir la réinstallation d'un nombre limité de réfugiés ne pouvant ni regagner leur pays, ni s'installer définitivement en Zambie.

L'Organisation coopérera étroitement avec le Gouvernement zambien afin de garantir un environnement de protection favorable aux réfugiés présents dans le pays. Pour cela, elle s'attachera notamment à renforcer les capacités et à dispenser des formations sur la protection aux autorités locales, aux agents de la police et de l'immigration, aux membres de l'appareil judiciaire et autres acteurs pertinents.

Le HCR contribuera également à la mise à jour d'une base de données fiable sur les réfugiés, afin de veiller à l'exactitude des chiffres démographiques et du nombre de personnes considérées comme vulnérables. L'Organisation aidera les autorités à enregistrer les réfugiés et offrira protection

et assistance aux nouveaux arrivants et aux rapatriés.

Le Haut Commissariat renforcera les mécanismes de protection à l'intérieur des camps, afin de garantir l'accès à des procédures judiciaires régulières au travers de tribunaux mobiles. Il appuiera également les groupes de soutien aux victimes et les équipes spécialement chargées des violences sexuelles et sexistes ainsi que du VIH et du sida.

Par ailleurs, le HCR aidera le Gouvernement à finaliser le projet de loi sur les réfugiés et à renforcer les capacités des nouvelles institutions en charge de l'asile.

En ce qui concerne les réfugiés urbains, la stratégie de protection du HCR prévoit de combiner différents types de solutions durables. L'Organisation plaidera pour que des permis de séjour soient délivrés aux réfugiés, tout en les informant des conditions qui règnent dans leur pays d'origine, afin que les personnes désireuses d'y retourner puissent se décider en connaissance de cause. Des possibilités de réinstallation seront offertes à un nombre limité d'individus vulnérables.

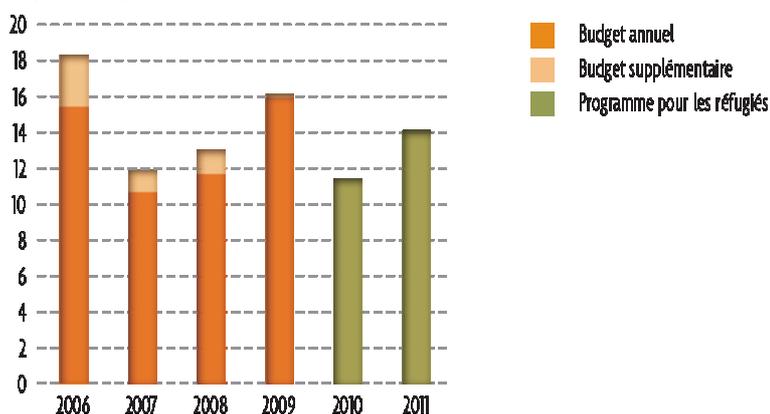
Le HCR se désengagera progressivement au nord de la Zambie au cours de l'année 2011, suite au rapatriement des réfugiés congolais vers la province du Katanga, en RDC, et à la fermeture des camps de Kala et de Mwangi à la fin 2010. Les réfugiés congolais restants seront relogés sur le site d'installation de Meheba. Dans ce but, le HCR a entrepris de renforcer son bureau de terrain situé non loin de là, à Solwezi.

### ○ Contraintes

La Zambie est toujours à la recherche d'un consensus politique concernant l'intégration sur place et l'adoption du cadre législatif nécessaire pour en définir les critères et les modalités. Le retard pris dans

## Budget du HCR en Zambie 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



ce domaine pourrait empêcher certains réfugiés angolais de bénéficier de cette solution durable. De même, en raison de la lenteur du processus de rapatriement librement consenti, certaines personnes désireuses de regagner l'Angola risquent de ne pouvoir le faire avant la cessation de leur statut de réfugié, prévue le 31 décembre 2011. En mettant tout en œuvre pour favoriser ces solutions, le HCR cherche à garantir aux Angolais réfugiés en Zambie un statut légal clair lorsque la clause de cessation sera appliquée.

## Organisation et mise en œuvre

### Coordination

Le Haut Commissariat consolidera ses partenariats avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations telles que l'OIM, le PAM, le FNUAP, l'ONUSIDA, l'UNICEF et FORGE, en les incitant, ainsi que d'autres, à appuyer le processus d'intégration sur place si le Gouvernement offre cette possibilité. Par le biais de réunions régulières entre les responsables des organisations et l'Équipe de gestion des opérations, le HCR joue un rôle actif dans des domaines tels que la sûreté, la sécurité, la lutte contre le VIH et le sida.

Par ailleurs, le HCR coopérera étroitement avec le Commissariat zambien aux réfugiés. En 2011, les réfugiés devraient continuer à bénéficier des services du Centre national de lutte contre le paludisme, qui dépend du ministère de la Santé. De plus, ils auront gratuitement accès à des traitements antirétroviraux et à

un vaste programme de vaccination, grâce au stock d'antigènes et de médicaments contre la tuberculose et le paludisme maintenus dans la chaîne du froid avec l'appui de l'UNICEF. Les accords de prestation de services conclus avec des ministères pour Mayukwayukwa et Meheba seront reconduits.

## Informations financières

L'opération de rapatriement en Angola ayant atteint son point culminant en 2006, le budget du HCR en Zambie a considérablement diminué par la suite. Les besoins se sont de nouveau accrus en 2008, en raison de la préparation à une éventuelle situation d'urgence au Zimbabwe. En 2009, le budget a sensiblement augmenté, la Zambie étant l'un des pays pilotes retenus pour l'initiative d'évaluation des besoins globaux. Une partie des fonds a été utilisée pour combler certaines lacunes dans les activités de protection et pour appuyer les mouvements de rapatriement en RDC.

Le budget a été réduit à 11,4 millions de dollars E.-U. en 2010, du fait de la réduction significative du nombre des réfugiés présents dans le pays grâce aux rapatriements organisés vers la RDC et à l'aide apportée aux retours spontanés vers l'Angola. Sur la base de l'évaluation des besoins globaux, le budget 2011 pour la Zambie augmente à nouveau de 24 pour cent. Cette hausse est principalement due à la stratégie globale en faveur des réfugiés angolais, qui englobe le rapatriement, l'intégration sur place et l'identification des individus ayant encore besoin d'une protection internationale.

## Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Seulement 75 pour cent des femmes et des adolescentes recevront tous les mois des protections périodiques.
- Les réfugiés ne recevront que 15 litres d'eau potable par personne et par jour.
- Seulement 65 pour cent des individus répondant aux critères seront réinstallés dans des pays tiers.
- Environ 30 pour cent des personnes désireuses de regagner leur pays ne seront pas en mesure de le faire.
- Seulement 35 pour cent des réfugiés angolais optant pour l'intégration sur place bénéficieront d'une aide à l'intégration locale.
- Seulement 70 pour cent des nouveau-nés recevront un certificat de naissance.
- Seulement 80 pour cent des réfugiés adultes recevront des documents de protection individuels.
- Environ 15 pour cent des enfants séparés ou non accompagnés bénéficieront de procédures de détermination de leur intérêt supérieur.
- Seulement 45 pour cent des victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficieront d'un soutien.

## Budget 2011 pour la Zambie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>		
Instruments régionaux et internationaux	28 780	28 780
Cadre juridique national	40 380	40 380
Politiques de migrations nationales et régionales	83 687	83 687
Coopération avec les partenaires	73 608	73 608
Politiques de développement national	53 708	53 708
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	91 177	91 177
Non-refoulement	19 530	19 530
Protection de l'environnement	85 008	85 008
Sous-total	<b>475 877</b>	<b>475 877</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>		
Enregistrement et établissement de profils	240 333	240 333
Accès aux procédures d'asile	106 091	106 091

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	TOTAL
Détermination de statut juste et efficace	1 261 146	1 261 146
Regroupement familial	88 391	88 391
Documents individuels	64 546	64 546
Documents d'état civil	235 433	235 433
Sous-total	<b>1 995 941</b>	<b>1 995 941</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>		
Application de la loi	121 610	121 610
Système de gestion de la sécurité communautaire	102 057	102 057
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	200 410	200 410
Protection des enfants	131 910	131 910
Liberté de mouvement	86 860	86 860
Détention non arbitraire	58 452	58 452
Accès aux solutions juridiques	98 007	98 007
Sous-total	<b>799 306</b>	<b>799 306</b>
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>		
Sécurité alimentaire	197 461	197 461
Nutrition	116 361	116 361
Eau	189 611	189 611
Abris et autres infrastructures	146 911	146 911
Articles ménagers et d'hygiène de base	162 260	162 260
Soins de santé primaire	447 380	447 380
VIH et sida	410 530	410 530
Éducation	720 880	720 880
Services d'assainissement	106 911	106 911
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	290 330	290 330
Sous-total	<b>2 788 633</b>	<b>2 788 633</b>
<b>Autogestion et participation communautaires</b>		
Évaluation participative et mobilisation communautaire	77 864	77 864
Autogestion de la communauté et représentation équitable	119 764	119 764
Gestion et coordination des camps	110 083	110 083
Autosuffisance et moyens d'existence	211 859	211 859
Sous-total	<b>519 571</b>	<b>519 571</b>
<b>Solutions durables</b>		
Stratégie de solutions durables	44 202	44 202
Retour volontaire	2 234 637	2 234 637
Appui à l'intégration sur place	1 696 594	1 696 594
Réinstallation	409 788	409 788
Sous-total	<b>4 385 221</b>	<b>4 385 221</b>
<b>Relations extérieures</b>		
Relations avec les donateurs	81 855	81 855
Mobilisation des ressources	128 661	128 661
Partenariats	49 083	49 083
Information publique	187 783	187 783
Sous-total	<b>447 382</b>	<b>447 382</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 409 384	1 409 384
Gestion de programme, coordination et appui	1 296 766	1 296 766
Sous-total	<b>2 706 150</b>	<b>2 706 150</b>
<b>Total</b>	<b>14 118 082</b>	<b>14 118 082</b>
<b>Budget 2010 révisé</b>	<b>11 396 776</b>	<b>11 396 776</b>